

CR Conseil Municipal du 10/02/2022

Elus présents : Christian MANIFACIER, Michel RISSE, Elisabeth SAUQUE, Jean-Luc OZIOL, Maud CLAVEL, Christine PENA, Lucas MESTRE, André HOURS, Evelyne AGNIEL, Vincent CHOLET, Olivier CHAMBOREDON

Elu absent : 0

Secrétaire de séance : Evelyne AGNIEL

CR Conseil Municipal du 13/01/2022

Aucune remarque n'a été faite.

Approbation du précédent compte-rendu à l'unanimité.

Délibération DEL 005_2022 : Demande de subvention DETR-DSIL 2022

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite au projet de rénovation de l'appartement de l'ancienne école avec la création de deux logements et de la construction de sanitaires publics accessible aux Personnes à Mobilité Réduite, il convient de rechercher des financements extérieurs afin de préserver les finances de la commune.

Le préfet d'Ardèche, par sa Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux ainsi que par sa Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 propose des subventions pour les aménagements publics.

Suite à l'étude et aux plans réalisés par l'architecte, le permis de construire déposé en novembre 2021 pour ce projet, a été accepté par les services instructeurs d'urbanisme de la commune.

La prochaine étape sera de réaliser un appel d'offre pour consultation des entreprises pour l'aménagement de ces lieux.

Après délibération, le conseil municipal décide :

d'AUTORISER Monsieur le Maire à réaliser les démarches pour une demande de subvention DETR - DSIL 2022 pour la rénovation de deux appartements et de la construction de sanitaires publics accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération DEL 006_2022 : Demande de subvention auprès de La Région

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite au projet de rénovation de l'appartement de l'ancienne école avec création de deux logements et de la construction de sanitaires publics accessible aux Personnes à Mobilité Réduite, il convient de rechercher des financements extérieurs afin de préserver les finances de la commune.

La région, prévoit une aide au soutien à l'investissement local pour 2022 et propose des subventions pour les aménagements des bâtiments publics.

Suite à l'étude et aux plans réalisés par l'architecte, le permis de construire déposé en novembre 2021 pour ce projet, a été accepté par les services instructeurs d'urbanisme de la commune.

La prochaine étape sera de réaliser un appel d'offre pour consultation des entreprises pour l'aménagement de ces lieux.

Après délibération, le conseil municipal décide :

d'AUTORISER Monsieur le Maire à réaliser les démarches pour une demande de subvention auprès de La Région pour la rénovation de deux appartements et de la construction de sanitaires publics accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération DEL 007_2022 : Autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec le SDE07 pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie

La loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique a posé les fondements du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée aux fournisseurs d'énergie dont les ventes annuelles sont supérieures à un seuil défini par décret en Conseil d'Etat. Cette obligation est fixée par périodes pluriannuelles (généralement trois à quatre ans).

Résolument engagé en faveur de la collecte et de la valorisation financière des Certificats d'Economie d'Energie issus d'actions réalisées par les collectivités ardéchoises, le Syndicat d'énergies a adopté une démarche consistant à promouvoir et à organiser cette valorisation.

En contrepartie de la cession des CEE de la collectivité, le SDE 07 reverse une subvention aux travaux réalisés.

Monsieur le Maire expose que, dans ce cadre, il est nécessaire de déléguer la valorisation des CEE au SDE07 pour les dossiers que la commune souhaite valoriser avec le SDE 07. La convention n'implique pas une exclusivité de cessions des CEE au SDE 07.

En conséquence, il vous est demandé :

- *d'ACCEPTER, les termes de la convention pour la valorisation des CEE,*
- *d'AUTORISER, le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement et à transmettre les éléments nécessaires à chaque demande de subvention au SDE 07.*

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses

Site internet

Le nouveau site de la commune est en ligne depuis le 1^{er} février dernier. Pour son lancement, de nombreuses visites ont eu lieu. Aucun retour n'a été fait à la mairie ; uniquement une remarque sur la rapidité des diaporamas. La modification sera effectuée ces prochains jours.

Commission des révisions des listes électorales

Cette année, il y a aura 2 commissions du fait des élections présidentielles et législatives. La première commission se réunira entre le 17 et le 20 mars et la seconde entre le 19 et le 22 mai. Depuis le 1^{er} janvier, il y a eu 9 inscriptions réalisées en mairie. La date limite pour s'inscrire est le 4 mars.

Droit de préemption en zone naturelle

Un propriétaire a proposé à la vente un terrain de 17 000 m² dans le secteur d'Abeau. Monsieur le Maire propose de préempter sur cette parcelle si le Département ne le fait pas.

Viste des Pompiers (SDIS) – Obligation de débroussaillage

Suite à une réunion le jeudi 03 février dernier, le SDIS de Les Vans parcourent en ce moment le territoire de la commune et vérifient le débroussaillage autour des habitations, obligatoire à 50m de la maison. Des courriers seront envoyés prochainement aux propriétaires qui ne respectent pas le code forestier.

Camping

Les gérants du camping ont présenté leur bilan d'activité pour la saison 2021. Pour finaliser le renouvellement du contrat qui lie la mairie aux gérants du camping municipal, il est nécessaire de refaire un inventaire du matériel disponible et en bon état.

Pour 2022, il a été convenu d'une augmentation de loyer.

Le débroussaillage obligatoire sera assuré par l'employé municipal dans les prochaines semaines.

Omexom – Ligne Bessèges / Les Salelles

Suite aux travaux effectués sur la ligne électrique, des dégâts ont été constatés sur les routes communales et les pistes. Les entreprises Omexom et RTE prendront en charge les travaux de remise en état.

CCAS

Un loto sera organisé le Dimanche 27 mars.

Une visite est prévue dans la plaine d'Abeau avec l'Association PatrimoineS de Malbosc et la conservatrice du Musée des Vans le 12 mars prochain.

Il y a en préparation également, l'organisation d'une randonnée « plantes comestibles » pour le premier week-end d'avril, en partenariat avec la communauté de communes.

La fête de la randonnée, maintes fois annulée, aura bien lieu cette année le 1^{er} mai. Elle est organisée en collaboration avec la communauté de communes.

Levée de séance à 20h00
